



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 28 novembre 1993

Daniel Schloeth

Résultats des votations	Oui	Non
Introduction de la TVA	1 347 054 66.7 %	673 847 33.3 %
Taux fiscal de 6.5%	1 163 907 57.8 %	852 087 42.2 %
Compétence pour majorer la TVA de 1 point de pourcentage en faveur de l'AVS	1 258 519 62.7 %	751 503 37.3 %
Transformation des droits de douane en impôts de consommation	1 211 181 60.7 %	786 634 39.3 %
Interdiction de la publicité pour l'alcool	515 927 25.3 %	1 526 678 74.7 %
Interdiction de la publicité pour le tabac	521 344 25.6 %	1 520 910 74.4 %
Ayants droits de vote	4 553 754	
Participation	44.7 %	



Institut de recherche sociale pratique GfS,
Bureau de Berne
Bärenplatz 2, 3001 Berne, tél. 031 311 08 06
Siège principal: Zürichstr. 107, 8134 Adliswil, tél. 01 709 11 11

**Université
de Zurich**

Institut de recherche en science politique
Département de politique intérieure/politique comparée
Künstlergasse 16, 8006 Zurich, tél. 01 257 38 41

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Centre de recherche de politique comparée de l'université de Zurich.

Collaboratrices et collaborateurs

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp

TED/Banque de données: Peter Kraut

Chef des travaux pratiques: Georg Ulrich

Secrétariat: Liliana Leins, Liselotte Müller

Centre de recherche de sciences politiques de l'université de Zurich

Responsable: Ulrich Klöti

Auteur: Daniel Schloeth

Traduction

Monique Picard, Berne

Composition et impression

Satzart SA, Berne

Benteli SA, Berne

Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de 75 francs (étranger 85 francs) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de 25 francs (étranger 30 francs) auprès du secrétariat du GfS, Institut de recherche, Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil, tél. 01-709 11 11, fax 01-709 11 09.

Copyright

Pour le présent numéro: Schloeth, Daniel: Analyse de la votation fédérale du 28 novembre 1993, VOX N° 51, GfS et FPW, Adliswil 1994.

D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 et suiv.

17^e année, © by GfS et Centre de recherche de science politique de l'université de Zurich

Tirage: 1250 exemplaires

Table des matières

Introduction	5
1 TVA et montant du taux fiscal	5
1.1 Situation de base	5
1.2 Perception de la teneur des objets mis en votation	6
1.3 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques	8
1.4 Motivations décisives spontanées	12
1.5 Adhésion aux arguments Pour et Contre	16
1.6 Comparaison avec les votations précédentes sur la TVA	18
2 Les projets pour la majoration en faveur de l'AVS et pour la transformation des droits de douane en impôts de consommation ...	21
2.1 Perception de la teneur de ces projets	21
2.2 Comportement de vote selon les critères sociaux et politiques	21
2.3 Les motivations de vote spontanées	25
3 Les initiatives jumelles	27
3.1 Situation de base	27
3.2 Perception de la teneur de cet objet	28
3.3 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques	28
3.4 Motivations de vote spontanées	31
3.5 Soutien aux arguments Pour et Contre	32
3.6 Comparaison avec l'initiative des Bons Templiers	35
4 Comportement de vote	36
5 Méthodologie	39
Résultats principaux de la votation du 28 novembre 1993	40

Tableau 1: Résultats de la votation populaire du 28 novembre 1993

Canton Oui en %	Impôt TVA	Taux de 6.5%	Compé- tence AVS	Transforma- tion droits de douane	Interdic- tion pub. tabac	Interdic- tion pub. alcool	Partici- pation
ZH	74.3	66.4	70.7	68.9	30.7	31.3	48.3
BE	71.3	62.7	68.4	65.1	27.4	27.4	46.5
LU	67.6	60.9	65.8	58.6	23.8	23.3	44.7
UR	69.9	65.9	69.6	63.1	26.1	25.4	36.8
SZ	52.5	46.3	50.5	45.0	19.0	19.0	40.1
OW	66.7	54.9	58.4	58.7	21.0	20.9	40.5
NW	71.1	58.8	61.3	63.5	20.4	20.7	46.5
GL	64.4	58.2	62.9	60.6	25.2	25.4	40.0
ZG	69.5	61.2	65.0	62.5	22.6	22.9	49.4
FR	67.3	53.0	56.9	60.3	17.5	18.2	41.1
SO	64.3	55.5	60.7	57.6	22.6	22.6	52.4
BS	70.2	64.7	70.7	67.6	33.1	33.2	50.4
BL	69.0	60.5	66.5	64.1	26.4	26.6	48.4
SH	65.8	58.0	65.1	58.9	23.9	25.1	69.4
AR	63.1	54.8	57.9	56.1	30.3	30.6	52.0
AI	60.9	54.7	54.4	53.0	20.9	21.3	45.8
SG	66.2	58.1	61.3	60.7	27.3	27.5	46.7
GR	64.2	59.8	63.0	60.1	27.1	27.3	37.0
AG	63.9	51.6	57.5	56.8	22.0	22.1	41.9
TG	64.8	56.7	59.2	59.1	24.6	25.1	47.2
TI	50.7	46.0	50.3	47.1	28.0	29.1	38.5
VD	66.4	55.2	59.8	59.2	18.5	19.0	41.7
VS	43.8	36.1	41.6	39.3	13.4	13.8	42.7
NE	65.5	53.6	59.7	55.8	18.4	18.5	43.0
GE	61.4	45.4	51.7	56.5	27.9	28.3	43.0
JU	60.1	49.4	56.2	54.7	19.3	19.7	41.1
CH	66.7	57.8	62.7	60.7	25.3	25.6	44.7

Source: Tages-Anzeiger et NZZ des 29 et 30 novembre 1993

Introduction

Malgré la réaction des trois quarts des citoyen-ne-s: «La Confédération ferait mieux de faire des économies au lieu de prélever sans cesse de nouvelles taxes» 67 pour cent des votant-e-s se sont prononcés pour l'introduction de la TVA et 58 pour cent pour un taux fiscal de 6.5 pour cent – deux objets destinés à alimenter les caisses fédérales. 61 pour cent des personnes favorables à l'introduction de la TVA elles-mêmes se déclaraient d'accord avec l'assertion citée.

La présente analyse VOX explique pourquoi les quatre projets financiers du conseiller fédéral Otto Stich ont été acceptés malgré le scepticisme général affiché en matière fiscale.

Autre particularité: le 28 novembre 1993 on a voté «en bloc». Les initiatives jumelles sur l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac ont obtenu les mêmes résultats; la présente analyse VOX détaillée démontre clairement qu'il n'a servi à rien de séparer les deux objets.

Les quatre points du paquet financier ont eux aussi généralement été votés en bloc. A quelques petites différences près pour les ayant voté Oui, les résultats de la votation s'avèrent particulièrement similaires dans leurs structures, bien que le quatrième objet (la transformation des droits de douane en impôts de consommation) n'ait constitué qu'une modification purement technique sans conséquences financières.

Nous allons d'abord analyser le paquet financier, le premier chapitre traitant exclusivement des deux objets les plus importants et particulièrement controversés, la TVA et le taux fiscal. Le deuxième chapitre examine brièvement les deux «suivants» ayant peu occupé les esprits – le pourcentage en faveur de l'AVS et la transformation des droits de douane –, le troisième chapitre étant consacré aux initiatives jumelles.

1 TVA et montant du taux fiscal

1.1 Situation de base

C'est un long chemin de croix qui s'est terminé (provisoirement) le 28 novembre 1994. Après trois essais infructueux, en 1977, 1979 et 1991, les citoyen-ne-s ont enfin accepté, lors de la dernière votation de l'année 1994, le passage de l'impôt sur le chiffre d'affaires à celui sur la valeur ajoutée. Le taux fiscal a été fixé à 6.5 pour cent, alors qu'on envisageait, en 1977, 10 pour cent, 8 pour cent en 1979 et 6.2 pour cent en 1991.

A peu de temps de l'échéance du régime financier valable jusqu'à fin 1994, il a ainsi été décidé d'un système fiscal eurocompatible, la nouvelle TVA ne valant cependant que jusqu'en 2006.

Rendu prudent par les échecs antérieurs, le parlement décida de diviser le paquet financier en quatre. Les deux premiers points, le passage de l'ICHa à la TVA et le taux fiscal de 6.5 ou 6.2 pour cent furent vivement controversés. Ils sont l'objet du premier chapitre de la présente analyse VOX.

La question de la compétence pour majorer la TVA de 1 point de pourcentage en faveur de l'AVS et la transformation des droits de douane perçus sur les automobiles et les huiles minérales en impôts de consommation – un point purement technique – (cf. chapitre 2) ne firent pas de vagues.

La plupart des partis et des associations recommandait le Oui pour le passage à la TVA ainsi que pour la transformation des droits de douane en impôts de consommation. On ne trouve dans le camp opposant que le parti des automobilistes, les Démocrates suisses/Lega dei Ticinesi, le PdT, la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, ainsi que les organisations professionnelles des boulangers-pâtisseries, coiffeurs et bouchers, ces dernières se défendant contre l'obligation de présenter des comptes qu'entraîne la TVA. Les Verts avaient décidé de la liberté de vote pour le premier objet mis en votation.

Le parti libéral romand et l'Union suisse des arts et métiers furent les principaux adversaires de la TVA, du taux fiscal de 6.5 pour cent et l'éventuelle future augmentation de la TVA au bénéfice de l'AVS.

1.2 Perception de la teneur des objets mis en votation

L'énoncé particulièrement ardu des questions posées aux citoyen-ne-s sur les bulletins de vote fut fort critiqué. Au lendemain du week-end des votations, le Journal de Genève relevait qu'on s'était moqué des citoyen-ne-s auxquels on soumettait des textes qu'il fallait d'abord traduire dans un langage compréhensible.

Nous avons utilisé pour la question VOX traditionnelle sur la teneur des objets mis en votation le même énoncé «incompréhensible» soumis aux citoyen-ne-s sur leur bulletin de vote.

Le *tableau 1.1* illustre ce que les interviewé-e-s ont perçu de la teneur de «l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 sur le régime financier».

Plus de la moitié des personnes ayant répondu à la question fournirent une description exacte de la teneur de l'objet mis en votation: pour 49 pour cent il s'agissait de passer de l'ancien impôt sur le chiffre d'affaires à la nouvelle taxe à la valeur ajoutée (énoncé au-dessus de la moyenne par les personnes cultivées, les Suisses romand-e-s, les personnes intéressées par la politique et celles ayant consulté le «petit livre de Berne»; 5 autres pour cent indiquant le montant exact du taux, 6.2 pour cent.

Deux autres groupes furent moins précis: 21 pour cent ne nommèrent que l'introduction de la TVA, 13 pour cent n'invoquant que le mot-clé de TVA.

Seules quelques personnes ne se rappelaient que d'aspects partiels: pour 10 pour cent il s'agissait de recettes supplémentaires pour l'Etat (réponse très fréquente de la part des personnes

Tableau 1.1: Perception de l'objet Introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (1^{er} objet)

Perceptions	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Perceptions exactes</i>	
Passage de l'IchA à la TVA	49
Introduction de la TVA à 6.2 pour cent	5
<i>Perceptions générales</i>	
Introduction de la TVA	21
TVA	13
<i>Perception d'aspects partiels</i>	
Plus de recettes pour l'Etat, assainissement des finances fédérales	10
Imposition des services	4
Adaptation à la situation européenne	2
Davantage d'impôts, augmentation des impôts	2
Suppression de la taxe occulte	1
Diverses perceptions exactes	3
<i>Perceptions inexactes</i>	
TVA à 6.5 pour cent	2
Diverses perceptions inexactes	3

a) Deux réponses possibles N = 795 (sans la catégorie «pas de réponse»).

Source: Analyse VOX du 28.11.93

âgées), l'imposition des services, l'adaptation au système fiscal européen, une augmentation générale des taxes et la suppression de la «taxe occulte» étant les plus fréquemment nommés.

Les perceptions manifestement erronées étaient rares, quelque 2 pour cent seulement indiquant, par exemple, un taux de 6.5 pour le premier objet.

De quoi s'agissait-il quant à «l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 destiné à assainir le régime financier»? Le *tableau 1.1* fournit la liste des réponses.

La moitié environ des interviewé-e-s fournissant des réponses a répondu correctement qu'il s'agissait d'une taxe de 6.5 pour cent sur la valeur ajoutée ou de son augmentation de 6.2 pour cent à 6.5 pour cent. Cette réponse a été donnée au-dessus de la moyenne par les personnes cultivées ou fortement intéressées par la politique ainsi que par les adhérent-e-s du PDC, de l'UDC et les Verts. D'autres réponses s'en tenaient aux mots-clés, «6.5 pour cent» (énoncé par 14 pour cent des interviewé-e-s), augmentation de «0.3 pour cent» (7 pour cent) et au «taux de TVA» en général (5 pour cent).

Un troisième groupe de teneurs perçues tournait autour des aspects financiers: «La Confédération a besoin d'argent» (13 pour cent des personnes donnant une réponse), «il faut payer plus de taxes» ou «pour combler le déficit de la Confédération» (4 pour cent pour chaque énoncé). Les aspects financiers sont invoqués le plus souvent par les personnes âgées, celles n'ayant

Tableau 1. 2: Perception de l'objet Montant du taux fiscal (2^e objet)

Perception	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Perceptions exactes</i>	
Augmentation de la TVA de 6.2 à 6.5 pour cent	33
TVA à 6.5 pour cent	17
<i>Perceptions générales</i>	
6.5 pour cent	14
0.3 pour cent de plus	7
Taux de la TVA	5
<i>Perceptions d'ordre financier</i>	
La Conf. : a besoin d'argent, apporte de l'argent à la Confédération	13
Davantage d'impôts, augmentation des impôts	4
Comblent le déficit, les dettes de la Confédération	4
<i>Diverses perceptions exactes</i>	4
<i>Diverses perceptions inexactes</i>	6
a) Deux réponses possibles. N = 694 (sans la catégorie «pas de réponse»).	
Source: Analyse VOX du 28.11.93	

qu'une culture peu poussée, les agricultrices et les agriculteurs, les Tessinoises et les Tessinois, les ruraux et les membres de l'UDC.

Les groupes caractéristiques suivants n'étaient pas – dans une proportion supérieure à la moyenne – en mesure de donner une réponse: les femmes, les personnes âgées de moins de 30 ans, les ouvrières et les ouvriers, les personnes ne disposant que d'un faible revenu, celles ne s'intéressant pas à la politique, aux partis et ne se situant pas sur l'axe gauche-droite ainsi que celles n'ayant jamais consulté le «petit livre de Berne».

1.3 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques

Les deux objets mis en votation dont traite ce chapitre ont été acceptés à une majorité surprenante. L'introduction de la TVA obtint une majorité de deux tiers, l'augmentation du taux fiscal à 6.5 pour cent 58 pour cent des voix. L'acceptation obtenue au moyen de l'échantillonnage VOX est légèrement supérieure aux valeurs réelles, les résultats comportant des différences de 2 à 4 pour cent se situant cependant dans le cadre de l'intervalle acceptable. Les abstentionnistes qui avaient une opinion auraient voté de manière similaire: 67 pour cent pour l'introduction de la TVA et 53 pour cent pour le taux de 6.5 pour cent.

Les tableaux 1.3 et 1.4 illustrent les polarisations manifestes entre les catégories de caractéristiques sociales et politiques. A l'exception du sexe et de l'âge, les différences sont significatives au niveau de toutes les caractéristiques prises en considération.

Tableau 1.3: Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques pour l'introduction de la TVA et du taux de 6.5 pour cent

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque signifiant)	
	Introd. TVA	TVA à 6.5%	Intr. TVA	TVA à 6.5%
Total effectif	67	58		
Total VOX	69	62		
<i>Sexe</i>				
Hommes	70	63		
Femmes	67	61		
<i>Âge</i>				
18-29 ans	72	69		
30-39 ans	65	61		
40-49 ans	66	53		
50-59 ans	68	63		
60-69 ans	65	62		
70 ans et plus	76	70		
<i>Formation scolaire</i>			0.15	0.12
Ecole obligatoire	62	58		
Ecole professionnelle ou équivalente	67	59		
Gymnase, université	84	75		
<i>Salarié-e-s selon leur niveau</i>			0.23	0.26
Indépendant-e-s / cadres supérieurs	63	51		
Employé-e-s de l'échelon moyen	77	68		
Autres employé-e-s	74	72		
Ouvrières et ouvriers	52	44		
Paysan-ne-s*	44	30		
<i>Revenus du ménage</i>			0.16	0.13
jusqu'à 3000 fr.	59	53		
3001-5000 fr.	62	58		
5001-17000 fr.	74	64		
7001 fr. et plus	77	71		
<i>Région linguistique</i>			0.10	0.12
Suisse alémanique	71	66		
Suisse romande / Tessin	60	52		
<i>Type d'agglomération</i>			0.18	0.24
Grandes villes	77	71		
Villes moyennes et petites	73	71		
Communes rurales	58	47		

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

Tableau 1.4: Comportement selon les caractéristiques politiques pour l'introduction de la TVA et pour le taux de 6.5 pour cent

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque significatif)	
	Introd. TVA	TVA à 6.5%	Intr. TVA	TVA à 6.5%
Total effectif	67	58		
Total VOX	69	62		
<i>Lien avec les partis</i>			0.28	0.30
PSS	87	86		
Verts*	61	71		
Adl/PEV*	83	83		
PDC	71	64		
PRD	78	64		
UDC	41	33		
Aucun	61	54		
<i>Orientation gauche/droite</i> ^{a)}			0.22	0.30
extrême gauche	77	81		
gauche	84	85		
centre	67	60		
droite	70	56		
extrême droite	57	41		
ne peut pas se situer	52	45		
<i>Font confiance au gouvernement</i>			0.43	0.45
Confiance	88	84		
Indifférent-e-s	79	74		
Sceptiques	44	36		
<i>Intérêt politique</i>			0.15	0.16
très intéressé-e-s	76	69		
plutôt intéressé-e-s	69	63		
plutôt pas intéressé-e-s	56	48		
pas du tout intéressé-e-s*	55	41		
<i>Ont consulté la brochure officielle</i>			0.11	0.14
Oui	72	67		
Non	61	53		

a) Sur l'échelle divisée en onze points à partir de laquelle les interviewé-e-s se situent eux-mêmes, les valeurs 0-2 signifient «extrême gauche», 3-4 «gauche», 5 «centre», 6-7 «droite», 8-10 «extrême droite» et ce dans tous les tableaux. Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

L'introduction de la TVA n'a été rejetée (de justesse) que par trois des groupes pris en compte: les paysan-n-es, les membres de l'UDC et les personnes sceptiques à l'égard du gouvernement.

Le *tableau 3* démontre que le soutien apporté à la TVA était le plus net chez les interviewé-e-s bénéficiant d'un haut niveau d'instruction, dans les ménages à haut revenu et dans les grandes villes. Les personnes n'ayant fréquenté que l'école obligatoire, qui ne bénéficient pas de revenus élevés et celles habitant à la campagne se montrèrent particulièrement sceptiques.

On obtient en outre 70 pour cent d'acceptation pour le passage de l'IchA à la TVA chez les employés des échelons inférieur et moyen et chez les Suisse-sse-s alémaniques. Les ouvrières et les ouvriers ont accepté de justesse, les paysan-ne-s rejetant majoritairement ce projet.

On obtient des différences encore plus marquées au moyen des variables du comportement politique entre les catégories d'individus (cf. *tableau 1.4*). Ce sont les membres du PS, la gauche, les personnes faisant confiance au gouvernement et celles fortement intéressées par la politique qui ont accepté le plus clairement les deux objets financiers.

Le rejet le plus accentué provient des membres ou des sympathisant-e-s de l'UDC (quand bien même l'UDC, comme les autres grands partis, avait conseillé le Oui pour les quatre objets financiers), de l'ensemble de la droite ainsi que des personnes ne pouvant se situer sur l'axe gauche-droite, sceptiques à l'égard du gouvernement et ne s'intéressant pas à la politique.

Une fois encore, la confiance placée dans le gouvernement s'est avérée un facteur signifiant pour la décision de voter Oui ou Non. Le degré de la force de la causalité entre le comportement de vote et la confiance placée dans le gouvernement (Cramer's V) atteint une valeur extrêmement élevée pour l'analyse politique: 0.43 et 0.45.¹ Ceci découle du fait que le pourcentage de Oui des personnes sceptiques à l'égard du gouvernement représentait exactement la moitié de celui des personnes faisant confiance au gouvernement. Or il ne s'agit ici que d'un groupe restreint: parmi les votant-e-s on trouve plus de personnes sceptiques face au gouvernement!

On obtient en outre une causalité faible mais signifiante entre le comportement de vote et la connaissance de la brochure officielle. Les votant-e-s ayant consulté cette publication étaient plutôt favorables au projet. Une autre causalité qui ne ressort pas du *tableau* relève de la situation économique des interviewé-e-s. Plus ils estimaient leur situation confortable, plus ils étaient enclins à accepter l'introduction de la TVA (Cramer's V = 0.16).

L'analyse du comportement de vote au niveau du deuxième objet, le choix entre un taux fiscal de 6.5 ou de 6.2 – le pourcentage de Oui étant de 7 pour cent plus faible – donne des différences pratiquement identiques entre les différentes catégories d'individus. Les affirmations précédentes sont donc également valables pour ce point du paquet financier.

¹ Pour les détails cf. chapitre 5: Méthodologie de cette analyse

1.4 Motivations décisives spontanées

Pourquoi l'introduction de la TVA a-t-elle été acceptée le 28 novembre 1993? Le *tableau 1.5* comporte un large éventail des motivations des ayant voté Oui.

Tableau 1.5: Motivations spontanées des ayant voté Oui à l'introduction de la TVA

Motivation du Oui	Pourcentage des réponses ^{a)}
<i>Motivations de l'ordre de la politique financière</i>	
La Confédération a besoin d'argent	28
Pour combler le déficit et les dettes de la Confédération	7
La TVA stabilise les recettes fiscales	5
<i>La TVA est un meilleur système</i>	
Devrait être depuis longt. en vigueur/ IChA démodé	16
La TVA est un système moderne	12
La TVA est un système équitable	7
<i>Adaptation à l'Europe</i>	24
<i>Motivations de l'ordre de l'Europe</i>	
Pour l'économie / pour la compétitivité	9
Abolition de la taxe occulte	3
<i>Motivations diverses</i>	
Accord en général	6
Recommandé par le Cons.féd./les partis/des tiers	6
Otto Stich a été convaincant	2
Divers arguments exacts	5
Divers arguments inexacts	2

a) Deux réponses possibles N = 383 ayant voté Oui (sans la catégorie «pas de réponse» = 20).
Source: Analyse VOX du 28.11.93

Le groupe le plus important est celui qui a décidé de voter Oui en raison des difficultés financières de la Confédération. 28 pour cent des ayant-voté Oui estiment que la Confédération a besoin des 900 millions que lui apporte la TVA. 7 pour cent entendent prioritairement boucher les trous de la dette fédérale. 5 pour cent voient dans la TVA l'avantage d'un revenu fiscal plus stable, le renchérissement des biens de consommation et des services étant moins tributaires de la conjonction. Un nombre considérable de personnes âgées interviewées, de personnes à petits revenus et d'un faible degré d'instruction ainsi que les membres du PS et les Verts énoncent ces motivations.

Tableau 1.6: Motivations spontanées des ayant voté Non à la TVA

Motivations du Non	Pourcentage des réponses ^{a)}
<i>Effets négatifs de la TVA</i>	
Augmente le coût de la vie	28
Ne profite qu'à l'économie / pose des problèmes indiv. et fam.	15
Entraîne plus de travail pour les petites entreprises	4
<i>Motivations de l'ordre de la politique financière</i>	
La Confédération doit faire des économies	22
Contre de nouveaux impôts	12
Contre la TVA de manière générale	5
<i>Motivations diverses</i>	
Rejet général	8
Recommandation des partis / de tiers	3
Divers arguments exacts	12
Divers arguments inexacts	9
a) Deux réponses possibles. N = 172 ayant voté Non (sans la catégorie «pas de réponse» = 15). Source: Analyse VOX du 28.11.93	

Un deuxième groupe relève les avantages d'ordre général de la taxe à la valeur ajoutée: l'IchA est un impôt démodé (16 pour cent des ayant voté Oui), la TVA aurait dû être introduite depuis longtemps, le nouveau système est plus moderne (12 pour cent) et plus équitable (7 pour cent).

Pour un quart des interviewé-e-s acceptant la TVA (et parmi eux un nombre considérable de personnes âgées de moins de 30 ans et celles à revenus élevés), la motivation première est l'adaptation aux Etats européens pratiquant presque tous la TVA. Compte tenu du rejet de l'adhésion à l'EEE en 1992, la carte européenne n'a joué qu'un rôle limité lors de la campagne précédant la votation. Elle n'apparaît qu'une seule fois dans la brochure officielle qui indique que la TVA a fait ses preuves en Europe. Il n'empêche: 24 pour cent ont précisément voté Oui en raison de l'intégration européenne.

Les motivations d'ordre économique – fréquemment évoquées par les partisans lors de la campagne précédant la votation – n'arrivent qu'en quatrième position. 9 pour cent des ayant voté Oui (le score le plus élevé étant atteint par les membres du PRD) se prononcent en faveur de la compétitivité économique. 3 pour cent invoquent la suppression de la taxe occulte qui freine les capacités d'investissement.

Les résultats démontrent que les tendances des précédentes votations se maintiennent. Lors de la votation du 7 mars 1993 sur l'augmentation du prix de l'essence, ce sont les mêmes raisons («La Confédération a besoin d'argent», «Il faut assainir les finances fédérales») qui sont le plus fréquemment invoquées pour motiver le Oui. Les trois objets de cette votation (augmentation des droits de douane sur l'essence, autorisation des casinos, rejet de l'initiative sur l'expéri-

Tableau 1.7: Motivations spontanées des ayant voté Oui au taux fiscal de 6.5 pour cent

Motivations du Oui	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Motivations de l'ordre de la politique financière</i>	
La Confédération a besoin d'argent	53
Pour combler le déficit / les dettes de la Confédération	18
<i>Comparaison avec un taux de 6.2%</i>	
6.2% serait insuffisant	5
La différence est minime	4
<i>Motivations diverses</i>	
Pour l'économie	2
Accord général	12
Recommandation du Cons. féd. / des partis / de tiers	4
Otto Stich a été convaincant	4
Divers arguments exacts	6
Divers arguments inexacts	2
a) Deux réponses possibles. N = 337 ayant voté Oui (sans la catégorie «pas de réponse» = 28). Source: Analyse VOX du 28.11.93	

mentation animale) ont été acceptés en fonction de l'Europe.² Malgré le Non à l'EEE, le temps où la Suisse était considérée comme un cas particulier est définitivement révolu.

Le *tableau 1.6* indique les motivations des ayant voté Non. Ce sont les personnes craignant des effets négatifs de l'introduction de la TVA qui ont eu le plus de poids. 28 pour cent prévoient un énorme renchérissement résultant des taxes sur de nouveaux groupes de produits et de services. 15 pour cent estimaient que le nouveau système n'entraînait des avantages que pour l'économie, qu'il défavorisait les petites gens, les familles et, de manière générale, les consommatrices et les consommateurs. 4 autres pour cent votèrent Non en fonction du surcroît de travail pour les petites entreprises au niveau de la déclaration d'impôts.

Les autres catégories d'ayant voté Non étaient motivées par des arguments de politique financière. 22 pour cent estiment que la Confédération devrait faire plus d'économies. 12 pour cent refusaient des impôts supplémentaires et 15 pour cent étaient contre la TVA de manière générale.

Alors que diverses motivations étaient le Oui à l'introduction de la TVA, un seul argument dominait pour l'acceptation du taux de 6.5: le trou dans la caisse fédérale (cf. *tableau 1.7*).

53 pour cent des ayant voté Oui affirment que la Confédération a besoin d'argent et ce dans une proportion nettement supérieure chez les indépendant-e-s et les cadres supérieurs, les ouvrières et les ouvriers et les membres du PDC. 18 pour cent avancent en priorité l'important déficit ou la dette non moins importante de la Confédération.

² Daniel Schloeth, Ulrich Klöti: Analyse VOX de la votation du 7 mars 1993, GfS et DPI, Adliswil 1993.

Tableau 1.8: Motivations spontanées des ayant voté Non au taux fiscal de 6.5 pour cent

Motivations du Non	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Motivations d'ordre financier</i>	
La Confédération doit faire des économies	30
Contre encore plus d'impôts	27
6.5% c'est trop	8
Il faut se procurer de l'argent autrement	3
<i>Effets négatifs de la TVA</i>	
Entraîne un trop fort renchérissement	11
Contre la TVA en général	3
Entraîne plus de travail pour les petites entreprises	2
<i>Motivations diverses</i>	
Refus généralisé	7
Divers arguments exacts	13
Divers arguments inexacts	6
a) Deux réponses possibles. N = 186 ayant voté Non (sans la catégorie «pas de réponse» = 34). Source: Analyse VOX du 28.11.93	

Toutes les autres motivations n'étaient que faiblement énoncées: un taux fiscal de 6.2 pour cent est trop bas (5 pour cent), la différence de 0.3 pour cent est minime – pour les ménages – (4 pour cent), ce changement profite à l'économie (2 pour cent), la force de persuasion d'Otto Stich (4 pour cent).

Les motivations du Non (tableau 1.8) sont elles aussi dominées par des généralités sur la politique financière de la Confédération.

30 pour cent des ayant voté Non estiment que la Confédération devrait faire plus d'économies. 27 pour cent sont contre de nouvelles taxes; 8 pour cent estiment le taux de 6.5 trop élevé et 3 pour cent veulent trouver d'autres moyens de procurer l'argent nécessaire à la Confédération.

Une deuxième groupe plus petit a voté Non par crainte générale d'effets pervers de la TVA et notamment de l'augmentation de 0.3 pour cent du taux fiscal. 11 pour cent estimaient que ce projet entraînait un renchérissement trop élevé. 3 pour cent plaidaient d'une manière générale contre la TVA et 2 pour cent craignaient un surcroît de paperasserie pour le petit commerce.

Les résultats prouvent que l'engagement du Conseil fédéral et des partis gouvernementaux a porté ses fruits. Les citoyen-ne-s ont accepté la TVA et le taux fiscal de 6.5 pour cent, présenté à part par le parlement afin de ne pas mettre en péril le changement fondamental de système.

En un an, les citoyen-ne-s ont donc décidé par trois fois de leur plein gré d'ouvrir leur porte-monnaie. En mars, pour l'augmentation du prix de l'essence, en novembre pour le renchérissement des services et l'augmentation du taux fiscal à 6.5 pour cent. Convertis en chiffres, ce sont

1'300 millions de francs qui résultent de l'augmentation du prix de l'essence, 900 millions du changement de système et 500 millions de l'augmentation du taux fiscal. Chaque fois, la raison primordiale pour le Oui est la caisse fédérale vide, alors même que le scepticisme règne quant à la politique fiscale (cf. les positions face aux arguments Contre au *tableau 1.10*).

1.5 Adhésion aux arguments Pour et Contre

Dans le cadre de l'analyse VOX, les interviewé-e-s doivent prendre position par rapport à quelques arguments Pour et Contre. La particularité de cette votation réside dans le fait, intéressant, que la majorité des citoyen-ne-s adhèrent à la fois aux six arguments Pour et aux six arguments Contre, ce qui indique que les positions n'étaient pas solides.

Tableau 1.9: *Evaluation des arguments Pour les objets touchant la TVA*

Données en lignes de pourcentage		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments Pour</i>				
1) «Le passage à la TVA rend l'économie suisse plus compétitive»	Citoyen-ne-s	60	22	18
	Oui	84	8	8
	Non	31	54	15
2) «Le régime financier de la Suisse doit être adapté à l'Europe.»	Citoyen-ne-s	60	25	15
	Oui	78	15	7
	Non	30	56	14
3) «L'introduction de la TVA dote la Suisse d'un système fiscal moderne.»	Citoyen-ne-s	61	25	14
	Oui	92	5	3
	Non	22	67	11
4) «L'abaissement des primes des caisses-maladie pour les faibles revenus par une part de la TVA rend le système socialement compatible.»	Citoyen-ne-s	61	17	22
	Oui	79	10	11
	Non	43	33	24
5) «Il faut adopter le taux de 6.5 pour cent pour abaisser le déficit de la Confédération.»	Citoyen-ne-s	59	30	11
	Oui	87	10	3
	Non	26	65	9
6) «Si le financement de l'AVS devait un jour ne plus être assuré, la Confédération devrait trouver rapidement de nouveaux moyens.»	Citoyen-ne-s	81	10	9
	Oui	89	8	3
	Non	72	19	9
Oui: partisan-e-s de l'introduction de la TVA (1 ^{er} objet), Non: adversaires de l'introduction de la TVA Source: Analyse VOX du 28.11.93.				

Cinq des six arguments Pour du *tableau 1.9* sont soutenus par 60 pour cent des citoyen-ne-s. C'est sur le 3^e argument que les opinions divergent le plus fortement entre partisan-e-s et opposant-e-s: 92 pour cent des ayant voté Oui estiment que la TVA constitue un système fiscal moderne, 67 pour cent ne partagent pas cet avis.

On obtient dans les trois catégories une nette majorité pour l'argument no 6 («Le financement des rentes AVS devrait pouvoir être assuré par des mesures prises rapidement»). 72 pour cent des ayant voté Non sont d'accord avec cette opinion.

Les ayant voté Non sont également d'accord avec un argument Pour, le 4^e, à savoir que «le subventionnement des primes d'assurance maladie pour les revenus les plus faibles transforme le système d'une manière socialement acceptable» (43 pour cent). Ce sont les citoyen-ne-s bénéficiant d'un niveau d'instruction élevé, intéressés par la politique, faisant confiance au

Tableau 1.10: Evaluation des arguments Contre les objets touchant la TVA

Données en lignes de pourcentage		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments Contre</i>				
1) «Plus il y aura d'entreprises soumises à de nouveaux impôts plus il y aura de bureaucratie.»	Citoyen-ne-s	58	27	15
	Oui	50	41	9
	Non	79	12	9
2) «La TVA est inéquitable. Elle désavantage les revenus faibles et moyens et les familles nombreuses.»	Citoyen-ne-s	43	42	15
	Oui	27	66	7
	Non	84	9	7
3) «La TVA entraîne l'imposition des services. Chaque bière, chaque coupe de cheveux, chaque billet de train sera plus coûteux.»	Citoyen-ne-s	45	41	14
	Oui	31	62	7
	Non	66	25	9
4) «L'introduction de la TVA va mettre la Suisse au niveau fiscal des Etats de l'UE.»	Citoyennes	40	36	24
	Oui	25	55	20
	Non	68	19	13
5) «La TVA entraînera un fort renchérissement. C'est inacceptable à une époque où les salaires ne sont pas indexés.»	Citoyen-ne-s	43	40	17
	Oui	23	65	12
	Non	87	8	5
6) «La Confédération ferait mieux d'économiser plutôt que de prélever sans cesse de nouveaux impôts.»	Citoyen-ne-s	37	19	8
	Oui	61	34	5
	Non	93	3	4
Oui: partisan-e-s de l'introduction de la TVA (1 ^{er} objet), Non: adversaires de l'introduction de la TVA Source: Analyse VOX du 28.11.93.				

gouvernement, les gens de gauche, et les personnes disposant d'un revenu élevé qui adhèrent le plus à cet argument.

Le Oui de la gauche à l'introduction de la TVA a été supérieur à la moyenne parce qu'elle était convaincue de la compatibilité sociale du nouveau système fiscal.

L'argument 1 («Plus il y a d'entreprises qui sont soumises aux impôts, plus la bureaucratie est importante») est celui qui rencontre l'assentiment le plus élevé ainsi que l'argument 6 «La Confédération ferait mieux de faire des économies plutôt que prélever toujours davantage d'impôts».

Les résultats obtenus par ce dernier argument sont étonnants: 61 pour cent des ayant voté Oui estime que la Confédération ferait mieux de faire des économies plutôt que de prélever toujours davantage de nouveaux impôts. Sur l'ensemble de la population, cet argument recueille 73 pour cent d'assentiment et même jusqu'à 90 pour cent auprès des ayant voté Non. Ce sont les Romand-e-s, les membres de l'UDC et les personnes ne faisant pas confiance au gouvernement et ne s'intéressant pas à la politique qui plaident pour les économies dans une mesure supérieure à la moyenne. Les personnes liées à l'UDC et celles ne faisant pas confiance au gouvernement craignent particulièrement une recrudescence de la bureaucratie (l'administration des impôts sera effectivement dotée de 180 postes supplémentaires).

L'argument no 4 démontre que l'eurocompatibilité peut agir comme boomerang. Le Conseil fédéral avait brièvement noté que les autres Etats européens pratiquent la TVA mais que la Suisse entendait introduire un taux fiscal moins élevé. 40 pour cent des citoyen-ne-s estiment cependant que l'introduction de la TVA mènerait très vite à des taux fiscaux aussi élevés que dans les autres Etats européens.

1.6 Comparaison avec les votations précédentes sur la TVA

Résultats des votations:		Taux de Oui	Participation
12.6.1977	1 ^{er} essai pour la TVA	40.5 pour cent	49.6 pour cent
10.5.1979	2 ^e essai pour la TVA	34.6 pour cent	37.0 pour cent
2.6. 1991	3 ^e essai pour la TVA	45.7 pour cent	32.6 pour cent
28.11.1993	4 ^e essai pour la TVA	66.7 pour cent	44.7 pour cent

Ce n'est qu'au 4^e essai que la longue histoire de la TVA (limitée à 10 ans) a trouvé une conclusion. La dernière votation ayant lieu deux ans seulement après la 3^e tentative, on aurait pu parler d'entêtement comme le firent 64 pour cent des citoyen-ne-s en mars 1993 à propos de l'initiative pour la protection des animaux: «Une troisième initiative populaire sur le même sujet en huit ans, cela relève de l'entêtement.»³ En fait, la proportion de Oui a augmenté de plus de 20 points de pourcentage en deux ans. La répartition sur quatre objets a vraisemblablement

³ Daniel Schloeth, Ulrich Klöti, op.cit.

facilité l'acceptation des composantes de la TVA. Il convient également de prendre en considération la participation plus élevée de 12 pour cent.

C'est cependant le changement de climat politique entraînant une opinion plus positive qui a été décisif. Le déficit croissant de la Confédération a, pour la première fois, fait passer à l'arrière-plan la conviction de la majorité des citoyen-ne-s que l'Etat devait faire des économies plutôt que de prélever sans cesse de nouveaux impôts. Le *tableau 1.1* illustre l'évolution des opinions entre 1991 et 1993, évolution qui a eu un retentissement sur le résultat des élections.

D'une part, la conviction que l'introduction de la TVA entraînerait davantage de bureaucratie s'est renforcée entre 1991 et 1993.⁴ En 1991, 46 pour cent des citoyen-ne-s disposant du droit de vote défendaient cette position, ils sont 58 pour cent de cet avis cette année, dont la majorité des ayant voté Oui.

D'autre part, de plus en plus de personnes sont aujourd'hui convaincues que la TVA rend l'économie plus compétitive (l'adhésion à cet argument passe de 39 pour cent à 60 pour cent) et que le régime financier doit être adapté à l'Europe (on passe de 53 à 60 pour cent). Tous les groupes pris en considération – à l'exception de l'UDC – soutiennent aujourd'hui l'argument européen. Les plus convaincus sont les personnes bénéficiant d'une éducation et de revenus élevés, la gauche et les personnes s'intéressant à la politique.

Manifestement, la majorité des votant-e-s ont accordé plus de poids aux deux derniers arguments ainsi qu'au déficit de la Confédération qu'au surcroît de bureaucratie et à l'aversion de principe contre de nouveaux impôts.

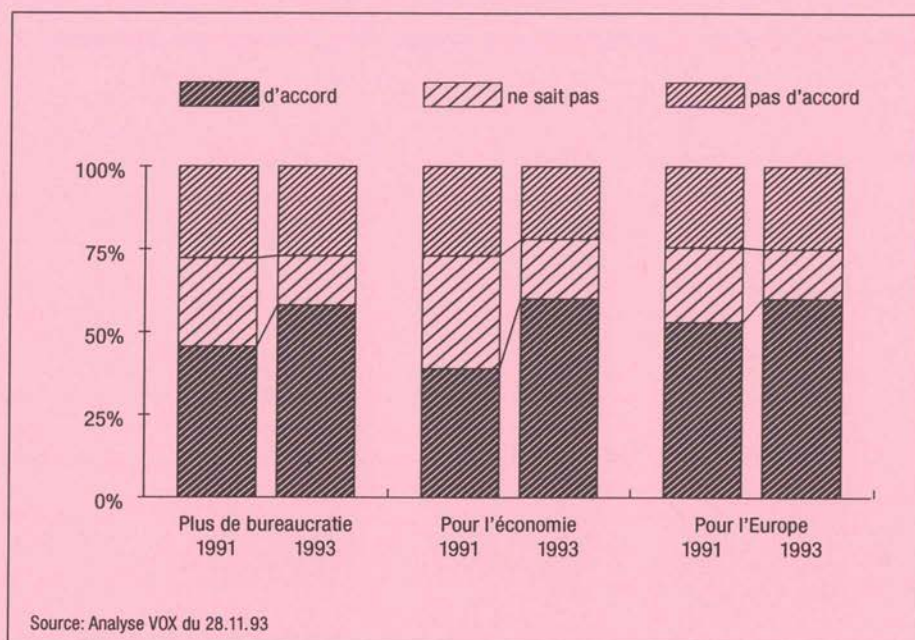
La composition sociale et politique du camp adverse n'est restée que partiellement semblable durant la période des quatre votations mais, chaque fois, les personnes n'ayant qu'un faible niveau d'instruction et celles mal intégrées au niveau politique ont rejeté ces objets dans une proportion supérieure à la moyenne.

La situation a cependant changé chez les sympathisant-e-s des partis. En 1979, ce sont principalement les socialistes qui s'opposèrent à la TVA. En 1991, la majorité du PS et du PDC l'accepta tandis que le PRD et l'UDC la refusèrent. Entre 1991 et 1993, la proportion de Oui augmenta d'en moyenne 25 pour cent. Les sympathisant-e-s du PRD se rangèrent aux arguments des milieux économiques et votèrent massivement Pour (on passe de 38 à 78 pour cent de Oui). Les personnes liées à l'UDC ignorèrent le consensus gouvernemental et seuls 41 pour cent votèrent Oui (plus 6 pour cent par rapport à 1991).

Les motivations invoquées sont restées à peu près les mêmes. En 1977, 1979 et 1991, les ayant voté Non estimaient en premier lieu que la Confédération devait sérieusement économiser et cesser de prélever de nouveaux impôts. Depuis que la gauche soutient la TVA, dans le courant des années 90, l'argument selon lequel le nouveau système fiscal est inéquitable et défavorise

⁴ Pour l'énoncé exact, consulter les arguments Pour et Contre des *tableaux 1.9 et 1.10*. Les données comparatives proviennent de Ulrich Klöti, Christof Buri, Armin Kühne: analyse VOX de la votation du 2 juin 1991, GfS +DPI, Adliswil 1991.

Graphique 1.1 Arguments concernant la TVA: comparaison entre 1991 et 1993



les couches sociales inférieures perd du poids. En 1991, un groupe relativement fort rejeta le paquet financier pour «manque de transparence». La division en quatre objets balaya cet argument. Par contre, lors de la dernière votation, c'est la peur du renchérissement qui est le plus souvent énoncée, une motivation souvent avancée en 1977 et en 1979 mais pas en 1991.

Ce qui fut décisif pour l'acceptation du nouveau système fiscal est la conviction que la TVA est un impôt moderne rendant la Suisse eurocompatible et l'économie compétitive et, de surcroît, social (en raison de l'abaissement des primes des caisses maladies). La dette et l'énorme déficit de la Confédération furent également décisifs pour la fixation du taux fiscal à 6.5 pour cent.

Les partisan-e-s utilisèrent beaucoup les arguments économiques et peu les motivations européennes. La population réagit à l'inverse: les ayant voté Oui invoquèrent souvent l'Europe et rarement les avantages économiques pour motiver leur acceptation. Si on les rendait attentifs à l'argument économique, presque tous se déclaraient d'accord.

2 Les projets pour la majoration en faveur de l'AVS et pour la transformation des droits de douane en impôts de consommation

2.1 Perception de la teneur de ces projets

588 interviewé-e-s estiment que «l'arrêté fédéral du 18 juin 1993 comporte des mesures permettant le maintien de la sécurité sociale», 12 pour cent énoncent la teneur exacte (la possibilité future d'augmenter la TVA de 1 pour cent en faveur de l'AVS). Quelque 15 pour cent d'entre eux invoquent des aspects erronés de l'ordre, par ex., de mesures en faveur de l'assurance chômage. L'ensemble des autres réponses tourne autour de l'AVS et de la TVA.

La 4^e question n'a pas été vraiment comprise. Seuls 373 des 1001 interviewé-e-s avaient une opinion concernant l'arrêté «sur les impôts de consommation spéciaux».

Quelque 45 pour cent des personnes donnant une réponse fournissent une interprétation manifestement erronée, les réponses les plus fréquentes affirmant que «les consommateurs et les consommatrices paieront plus» (11 pour cent) ou «une augmentation des impôts» (4 pour cent). 15 autres pour cent donnent des réponses inexactes (6 pour cent «en relation avec la TVA», 5 pour cent «des impôts sur l'essence»).

Un peu plus de 40 pour cent indiquent la teneur exacte du projet: «transformation des droits de douane en impôts de consommation» (5 pour cent) ou «des impôts au lieu des droits de douane» ou énoncent des aspects partiels (6 pour cent «une modification purement formelle», 3 pour cent «l'adaptation à l'Europe»).

2.2 Comportement de vote selon les critères sociaux et politiques

Répétons le: le 3^e et le 4^e objet des votations du 28 novembre 1993 portaient sur des objets totalement distincts. Le 3^e projet entend octroyer compétence au parlement pour majorer le taux de la TVA d'un point de pourcentage pour contribuer au financement de l'AVS. Ce qui implique, aux tarifs actuels, une somme de 1.7 milliard de francs d'impôts supplémentaires. Le 4^e projet permet, sur la base d'accords internationaux, de transformer les droits de douane perçus sur les automobiles et les huiles minérales en impôts de consommation, sans qu'il en résulte des recettes pour la caisse fédérale. Il s'agit donc d'une modification purement technique.

Or les *tableaux 2.1* et *2.2* (avec une différence de 3 pour cent de la proportion de Oui) indiquent un comportement identique des votant-e-s, ce qui dénote une compréhension erronée des questions sur lesquelles on a voté en bloc.

Les abstentionnistes auraient accepté le projet sur l'AVS avec le même pourcentage de Oui de 66 pour cent (selon VOX) que les votant-e-s. Leur acceptation de la transformation des droits de douane aurait été acquise relativement de justesse (63 pour cent par les votant-e-s).

Tableau 2.1 Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques pour la compétence en matière d'AVS et la transformation des droits de douane en impôts de consommation

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque significatif)	
	Compé- tence AVS	Droits de douane	Comp. AVS	Douane
Total effectif	63	61		
Total VOX	66	63		
<i>Sexe</i>				
Hommes	65	64		
Femmes	67	63		
<i>Âge</i>			0.15	
18-29 ans	70	73		
30-39 ans	65	68		
40-49 ans	57	55		
50-59 ans	64	60		
60-69 ans	65	61		
70 ans et plus	81	67		
<i>Formation scolaire</i>			0.15	0.15
Ecole obligatoire	60	57		
Ecole professionnelle ou éq	63	61		
Gymnase, Université	81	79		
<i>Salarié-e-s selon le niveau professionnel</i>			0.26	0.24
Indépendant-e-s, cadres supérieurs	51	57		
Employé-e-s de l'échelon moyen	73	69		
Autres employé-e-s	74	77		
Ouvrières et ouvriers	54	50		
Paysan-ne-s*	35	32		
<i>Région linguistique</i>			0.12	0.10
Suisse alémanique	69	66		
Suisse romande/ Tessin	56	55		
<i>Type d'agglomération</i>			0.22	0.24
Grandes villes	73	76		
Villes petites et moyennes	75	69		
Communes rurales	53	49		

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre des cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

Les personnes ayant fait des études supérieures, les employé-e-s des échelons moyen et inférieur, les Alémaniques et les habitant-e-s des agglomérations citadines ont accepté les deux objets dans une proportion supérieure à la moyenne. L'acceptation par les autres groupes – les indépendant-e-s, les ouvrières et les ouvriers et les personnes habitant à la campagne –, est inférieure à la moyenne. Les paysan-ne-s ont nettement rejeté ces projets.

L'âge est la seule variable ne comportant une causalité significative que dans un seul cas: le projet concernant l'AVS fut (logiquement) particulièrement soutenu par les personnes de 70 ans et plus; il est intéressant de constater cependant que le pourcentage de Oui le plus proche provient des votant-e-s les plus jeunes. Les deux premiers projets aussi avaient obtenu des résultats particulièrement positifs auprès des plus jeunes et des personnes très âgées, mais il convient d'interpréter ce facteur avec prudence en raison de l'absence de causalité significative.

Toutes les variables politiques du *tableau 2.2* indiquent une causalité significative avec le comportement de vote, les différences entre les deux catégories pour les deux objets de la votation étant très semblables. L'acceptation la plus nette fut celle des personnes liées à l'AdI, au PEV et au PSS, de la gauche, des citoyen-ne-s faisant confiance au gouvernement, de celles et ceux qui s'intéressent à la politique et des lectrices et lecteurs de la brochure officielle. Le projet fut rejeté (ou accepté de justesse) par les membres de l'UDC, l'extrême-droite et les personnes ne s'intéressant pas à la politique, auxquelles s'ajoutent les personnes n'étant proches d'aucun parti, ne se situant pas sur l'axe gauche-droite, ne faisant pas confiance au gouvernement et ne s'intéressant ni à la politique ni à la propagande gouvernementale. C'est, une fois de plus, la question de la confiance mise dans le gouvernement qui a été décisive.

D'après l'analyse VOX, un nombre inhabituel de bulletins blancs a été déposé pour la transformation des droits de douane en impôts de consommation, à savoir 10 pour cent. 14 pour cent étaient formés par les citoyen-ne-s de 30 à 39 ans, les personnes à faibles revenus, les habitant-e-s des grandes villes, les nouveaux venu-e-s dans une localité, des personnes liées aux Verts et de celles n'ayant que peu ou pas d'intérêt pour la politique. Ces interviewé-e-s n'étant pas pris en compte pour le calcul du rapport entre les Oui et les Non, la proportion de Oui donne 63 pour cent.

Comme annoncé, les quatre parts du paquet financier sont traitées ici en deux chapitres distincts. Les résultats démontrent cependant que les quatre objets ont été perçus comme un tout par les votant-e-s. La proportion de Oui varie entre 62 et 69 pour cent mais les tableaux sur le comportement de vote indiquent une forte concordance dans les détails. Pour chaque variable, c'est la même catégorie d'individus qui accepte nettement ou refuse catégoriquement.

Cela se répercute également sur les fortes causalités statistiques. La causalité entre le comportement de vote pour la TVA et pour le montant du taux fiscal atteint avec 0.82 (Cramer's V^2) une valeur exceptionnelle. La causalité entre l'AVS et la transformation des droits de douane atteint 0.72 et 0.80.

⁵ Cf. le chapitre sur la méthodologie.

Tableau 2.2: Comportement selon les caractéristiques politiques pour la compétence en faveur de l'AVS pour la transformatoïn des droits de douane

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque signifiant)	
	Compé- tence AVS	Droits de douane	Comp. AVS	Douane
Total effectif	63	61		
Total VOX	66	63		
<i>Lien avec les partis</i>			0.29	0.30
PSS	89	86		
Verts*	80	78		
Adl/PEV*	91	92		
PDC	67	67		
PRD	65	68		
UDC	45	40		
Aucun	58	54		
<i>Orientation gauche/droite</i>			0.31	0.29
Extrême gauche	83	82		
Gauche	88	83		
Centre	67	63		
Droite	54	57		
Extrême droite	50	44		
Ne peut pas se situer	48	42		
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			0.38	0.47
Confiance	83	82		
Indifférence	79	82		
Scepticisme	44	36		
<i>Intérêt politique</i>			0.21	0.20
Très intéressé-e	74	72		
Plutôt intéressé-e	68	65		
Plutôt pas intéressé-e	47	45		
Pas du tout intéressé-e*	41	38		
<i>Consultation de la brochure officielle</i>			0.15	0.19
Oui	71	70		
Non	56	50		

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

2.3 Les motivations de vote spontanées

Compétence pour majorer la TVA en faveur de l'AVS

C'est la préoccupation au sujet de l'avenir de l'AVS qui a motivé la majorité des votant-e-s à dire Oui au troisième objet de la votation. 37 pour cent estiment que le financement de l'AVS doit être assuré, 14 pour cent que le survieillissement de la population exige de plus gros moyens financiers. 10 pour cent affirment d'une manière générale que l'AVS a un besoin urgent de recettes supplémentaires et que la génération actuelle doit pouvoir compter plus tard sur une assurance-vieillesse saine.

On ne trouve pas de motivations inattendues chez les ayant voté Non: 27 pour cent soulignent qu'ils s'opposent à de nouveaux impôts. 18 pour cent estiment que la Confédération doit faire plus d'économies. 5 pour cent pensent qu'il y a d'autres manières de procurer de l'argent à l'AVS et 3 pour cent croient que l'AVS dispose de suffisamment de moyens. 20 pour cent des opposant-e-s avancent des raisons n'ayant aucune relation avec l'objet de la votation.

Transformation des droits de douane en impôts de consommation

L'analyse des motivations illustre à quel point les votant-e-s n'étaient pas au clair quant à la teneur de ce quatrième objet. Plus de 40 pour cent des ayant voté Oui (quand ils motivent leur vote) indiquent une raison erronée, les trois les plus courantes étant: «cela fait rentrer de l'argent dans les caisses fédérales» (16 pour cent), «il faut appliquer le principe du pollueur/payer» (11 pour cent) et la protection de l'environnement (3 pour cent). Les trois motivations appropriées le plus souvent énoncées étaient les suivantes: «il faut adapter une forme dépassée/le nouveau système est plus simple et plus efficace» (14 pour cent des ayant voté Oui) et «l'adaptation à l'étranger/l'Europe» (13 pour cent) ainsi que «il ne s'agit que d'une modification formelle/aucune raison de s'y opposer» (8 pour cent).

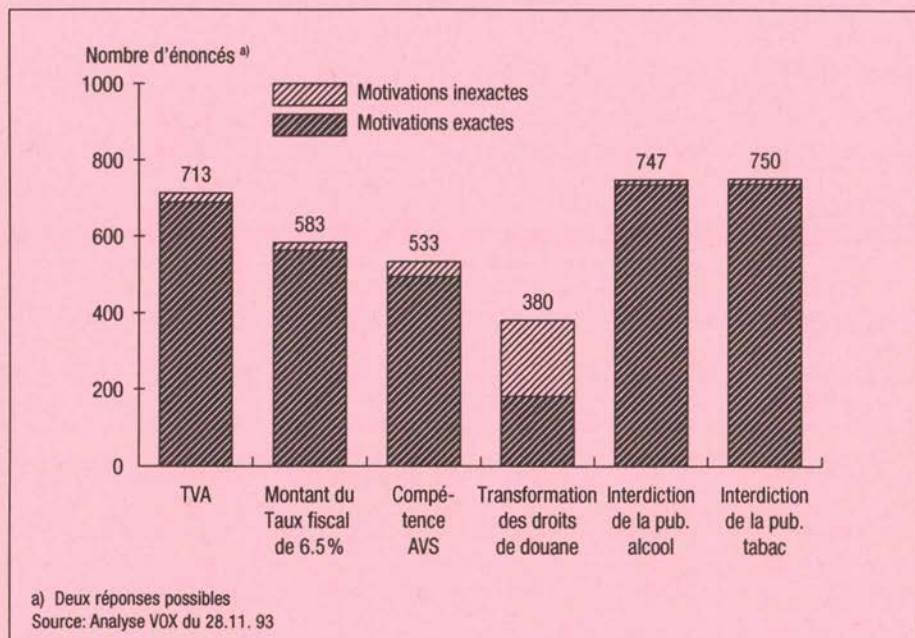
L'absence de perception de la véritable teneur de ce projet est encore plus flagrante chez les ayant voté Non: près de 80 pour cent énoncent des raisons erronées! Les deux plus fréquentes sont «contre de nouveaux impôts» (39 pour cent), «les automobilistes ne sont pas des vaches à lait» (7 pour cent) bien que l'acceptation de ce point du paquet financier n'entraîne aucune recette supplémentaire. Les interviewé-e-s donnant les deux seules motivations de Non substantielles estiment que le système actuel a fait ses preuves (5 pour cent) ou s'opposent d'une manière générale aux quatre points de l'introduction de la TVA (4 pour cent).

Le *graphique 2.1* compare les motivations énoncées pour les six objets de la votation du 28 novembre 1993.

Les motivations les plus claires restent celles portant sur les objets les plus thématiques (l'introduction de la TVA et les initiatives jumelles) Les 628 votant-e-s interviewés énoncent entre 713 et 750 motivations de leur Oui ou de leur Non.

Au niveau des autres objets du paquet financier, la capacité des votant-e-s de motiver leur décision – négative ou positive – baisse rapidement. En ce qui concerne le montant du taux fiscal, on obtient 583 motivations, 533 pour la majoration en faveur de l'AVS et 380 pour la transformation des droits de douane en impôts de consommation. Si l'on soustrait les motiva-

Graphique 2.1: Motivations invoquées: nombre d'énoncés des 628 votant-e-s



tions erronées – n'ayant, avec la meilleure volonté du monde, aucun rapport avec les objets de la votation –, il ne reste que 200 énoncés étayant le comportement de vote en ce qui concerne le quatrième objet.

Ce graphique illustre clairement que moins d'un tiers des votant-e-s savait vraiment sur quoi il votait. Les votant-e-s ont pris la partie pour le tout.

3 Les initiatives jumelles

3.1 Situation de base

L'objet du deuxième paquet des votations du 28 novembre n'était pas lui non plus de première fraîcheur. En février 1979, les citoyen-ne-s durent se prononcer sur une initiative dite des Bons Templiers portant sur l'interdiction de la publicité pour les produits entraînant la dépendance.

Dix ans plus tard, on se trouve confronté aux initiatives jumelles qui poursuivent le même objectif, la première visant la «prévention des problèmes liés au tabac», la seconde celles des «problèmes liés à l'alcool». Les arguments des auteurs de l'initiative portent sur les dommages au niveau de la santé et du porte-monnaie. Il faut en particulier protéger la jeunesse de la tentation de l'alcool et du tabac.

L'analyse VOX de 1979⁶ indiquait que «adversaires et partisans de «l'initiative sur les produits entraînant à la dépendance» divergeaient sur le point de l'efficacité d'une interdiction de la publicité pour abaisser la consommation de ces produits», ce qui illustre à l'envi que l'initiative de 1993 était un remake.

Lors de cette réédition, personne ne contesta les effets nocifs de la consommation de tabac et d'alcool. En revanche, au cours d'une campagne particulièrement intense pour la Suisse et qui dura plus d'un an, les opposant-e-s aux initiatives jumelles firent valoir leurs arguments portant sur les effets négatifs de l'interdiction de la publicité. Selon eux, les journaux, les revues, les cinémas et les agences de publicité en auraient fortement souffert. L'interdiction du sponsoring aurait touché de nombreuses manifestations culturelles et sportives ou, pour le moins, fortement majoré les prix d'entrée. Or rien de tout cela n'aurait abaissé la consommation des produits incriminés.

La plupart des partis et des associations donnèrent le mot d'ordre du Non. Les partis prônant la politique la plus répressive en matière de drogues illégales se prononçaient donc pour la publicité pour le tabac et l'alcool. Le PSS, les Verts, l'AdI et le PEV ainsi que les associations de santé (corps médical, pharmacien-ne-s et personnel soignant) soutinrent le comité d'initiative.

Le rejet parfaitement net de ces initiatives constitue la seule surprise de ces votations. En 1979, 41 pour cent des votant-e-s ainsi que le canton de Bâle-Ville avait accepté l'initiative similaire. Alors même que la question des drogues et des stupéfiants a pris depuis une importance considérable, la dernière initiative a été rejetée à trois pour un. La récession actuelle et l'ampleur inhabituelle de la campagne des adversaires expliquent sans doute ce refus cinglant.

La distinction faite entre les deux produits dont on voulait interdire la publicité est restée sans effet. Que ce soit au niveau des mots d'ordre des partis, durant la campagne précédant les votations ou le jour de la votation, le résultat a été le même pour les deux objets, la différence ne dépassant pas, au niveau national, 0,3 pour cent. Le détail de la présente analyse VOX démontre que les votant-e-s n'ont pas fait la distinction.

⁶ Université de Berne: analyse VOX de la votation du 18 février 1979, GfS + DPI, Zurich 1979.

Tableau 3.1: Perceptions concernant les initiatives jumelles

Perceptions	Pourcentage de réponses ^{a)}
<i>Perceptions générales</i>	
Interdiction de la publicité pour l'alcool / le tabac	52
Interdiction de la publicité	34
Interdiction totale de la publicité	6
<i>Perception d'aspects partiels</i>	
Interdiction pour certains médias (TV, cinémas, affiches etc.)	6
Protection de la jeunesse	2
Limitation de la publicité	1
Diverses perceptions exactes	2
Diverses perceptions inexactes	2
a) Deux réponses possibles. N = 931 (sans la catégorie «pas de réponse»). Nous avons utilisé les chiffres concernant l'interdiction de la publicité pour l'alcool, ceux touchant à la publicité pour le tabac ne différant, au maximum, que d'un point de pourcentage. Source: Analyse VOX du 28.11.93	

3.2 Perception de la teneur de cet objet

Les réponses concernant la teneur de ces deux initiatives sont claires. Compte tenu de la similitude des réponses, elles ont été réunies en un seul tableau. (Tableau 3.1).

52 pour cent des interviewé-e-s répondirent qu'il s'agissait d'interdire la publicité pour l'alcool et pour le tabac, 34 pour cent parlant d'une interdiction générale et 6 pour cent précisant qu'il s'agissait d'une interdiction totale. Les aspects partiels (et les interprétations erronées) ont été peu évoqués: interdiction uniquement à la télévision, au cinéma et au niveau des affiches (6 pour cent), «protection de la jeunesse» (2 pour cent) et (approximativement) «limitation de la publicité» (1 pour cent).

3.3 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques

La proportion de Oui obtenue par l'initiative pour l'interdiction de l'alcool est de 25 pour cent, celle pour l'interdiction du tabac de 26 pour cent (arrondis). La post-interview VOX indique, dans les deux cas, une différence d'un point de pourcentage en-dessous. Les abstentionnistes auraient voté de la même manière. Les résultats obtenus par les deux initiatives étant pratiquement identiques dans presque toutes les catégories de caractéristiques abordées, nous les avons analysés conjointement (Cramer's V pour la causalité entre les deux comportements donne 0.96!). Toutes les caractéristiques ici abordées obtiennent des causalités faibles mais significantes par rapport au comportement de vote.

Tableau 3.2: Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques par rapport aux initiatives jumelles

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque significatif)	
	Interd. pub. alcool	Interd. pub. tabac	alcool	tabac
Total effectif	25	26		
Total VOX	24	25		
<i>Sexe</i>			0.19	0.21
Hommes	17	17		
Femmes	33	35		
<i>Âge</i>			0.14	0.14
18-29 ans	15	17		
30-39 ans	32	32		
40-49 ans	25	27		
50-59 ans	18	18		
60-69 ans	32	32		
70 ans et plus	27	25		
<i>Formation scolaire</i>			0.12	0.11
Ecole obligatoire	23	24		
Ecoles professionnelles et équivalente	21	22		
Gymnase, Université	35	35		
<i>Salarié-e-s selon le niveau professionnel</i>			0.19	0.21
Indépendant-e-s, Cadres supérieurs	18	18		
Employé-e-s de l'échelon moyen	29	30		
Autres employé-e-s	32	33		
Ouvrières et ouvriers	18	18		
Paysan-ne-s*	0	0		
<i>Régions linguistiques</i>			0.14	0.12
Suisse alémanique	27	27		
Suisse romande	13	15		
Tessin	32	32		
<i>Type d'agglomération</i>			0.16	0.16
Grandes villes	30	31		
Villes petites et moyennes	30	30		
Communes rurales	16	16		

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

Tableau 3.3: Comportement selon les caractéristiques politiques pour les initiatives jumelles

Caractéristique/catégorie	% de Oui		Cramer's V (lorsque significatif)	
	Interd. pub. alcool	Interd. pub. tabac	alcool	tabac
Total effectif	25	26		
Total VOX	24	25		
<i>Lien avec les partis</i>			0.31	0.33
PSS	41	41		
Verts*	48	56		
Adl/PEV*	60	64		
PDC	16	16		
PRD	17	17		
UDC	14	14		
Aucun	17	18		
<i>Orientation gauche/droite</i>			0.24	0.26
extrême gauche	40	45		
gauche	38	39		
centre	23	22		
droite	13	13		
extrême droite	9	9		
ne peut pas se situer	21	22		

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

La différence la plus remarquable est la proportion de Oui provenant des femmes, le double(!) de celle des hommes (cf. *tableau 3.2*). Alors que ces initiatives obtiennent, auprès des femmes, le respectable résultat d'un tiers des voix, la proportion de Oui venant des hommes reste, avec 17 pour cent, marginale. Jamais pareille différence – 18 points de pourcentage pour l'interdiction de la publicité pour le tabac! – n'avait été obtenue depuis que nous procédons aux analyses VOX, à savoir depuis 1977. Une différence telle que celle obtenue pour l'interdiction de l'alcool – 16 pour cent – n'a été obtenue qu'une fois, en mai 1992, lors de la votation sur l'initiative pour la protection des eaux.

Dans le passé, les objets nettement plus largement acceptés par les femmes que par les hommes portaient sur des revendications féminines, la protection de l'environnement, par exemple, ou des initiatives populaires du type de celles-ci. L'exemple des initiatives populaires mises en votation entre juin 1981 et juin 1991 acceptées par les femmes à 4 pour cent de plus en moyenne que par les hommes démontre que les femmes sont plus ouvertes aux idées nouvelles que les hommes. Tous les autres objets mis en votation durant cette période furent acceptés ou rejetés dans la même proportion par les femmes et par les hommes.⁷

⁷ Les derniers chiffres proviennent des propres calculs de la banque de données VOX reposant sur quelque 50 000 cas. D'autres données sont fournies par Christof Burri, Armin Kühne, Daniel Schloeth, Ulrich Klöti: Analyse VOX de la votation du 17 mai 1992, GfS + DPI, Adliswil 1992.

Les personnes entre 30 et 39 ans et 60 et 69 ans, celles bénéficiant d'un haut niveau d'instruction, les employé-e-s et les habitant-e-s d'agglomérations urbaines ont accepté ces initiatives en dessus de la moyenne. Le monde rural les ont nettement rejetées: parmi les 23 paysan-ne-s interviewés ayant voté, personne n'a voté Oui pour l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac. Les jeunes, les Romand-e-s et les communes rurales fournissent la plus petite proportion de Oui.

Les variables du *tableau 3.3* démontrent que la position politique des votant-e-s a été décisive. Parmi les personnes liées à la gauche, au PSS, aux Verts, à l'AdI et au PEV, 38 pour cent ont accepté, mais seuls les derniers ont voté Oui aux deux initiatives, les Verts n'ont accepté que l'interdiction de la publicité pour le tabac. La majorité des adhérent-e-s au PS n'ont pas suivi le mot d'ordre du parti. Les Verts, l'AdI, le PEV et l'extrême-gauche se distinguent par une acceptation de 4 à 8 pour cent supérieure à la moyenne pour l'interdiction de la publicité pour le tabac. Le nombre de réponses relativement bas exige toutefois que l'on évalue ces résultats avec prudence.

15 pour cent des personnes liées au PDC, au PRD et à l'UDC et de celles sans lien avec un parti ont voté Oui. La proportion d'acceptation était particulièrement basse parmi l'extrême-droite (9 pour cent).

Les initiateurs n'ont donc obtenu ni dans les cantons ni auprès des groupes caractéristiques interviewés (à l'exception de quelques sympathisant-e-s de l'AdI et du PEV) une majorité pour leurs deux projets.

3.4 Motivations de vote spontanées

Les partisan-e-s des initiatives jumelles énoncent principalement quatre motivations (cf. *tableau 3.4*): la publicité incite à la consommation de produits entraînant la dépendance (énoncé par 33 pour cent des ayant voté Oui à l'interdiction de la publicité pour l'alcool), la nécessité de protéger la jeunesse (24 pour cent), le refus contre toute dépendance ou toute drogue (18 pour cent), la nocivité de l'alcool (18 pour cent) et le fait que le Oui était un Oui à la santé (8 pour cent).

Les motivations énoncées en faveur de l'interdiction de la publicité pour le tabac et leur fréquence correspondent pratiquement entièrement à celles indiquées ci-dessus. Une seule différence: le leitmotiv de la santé est deux fois plus énoncé au sujet du tabac que pour l'alcool, celui de sa nocivité étant cependant moins important.

La protection de la jeunesse face à l'incitation à consommer des produits menant à la dépendance constituait un des arguments majeurs du comité d'initiative; quelque 23 pour cent des ayant voté Oui l'avançaient pour motiver leur choix. Or, selon le *tableau 3.2*, ce sont précisément les votant-e-s les plus jeunes, entre 18 et 29 ans, qui ont rejeté le plus clairement cette initiative.

Les motivations des ayant voté Non (cf. *tableau 3.5*) se répartissent en quatre groupes. 33 pour cent estiment qu'une interdiction de la publicité pour l'alcool entraînera des pertes économiques et du chômage, l'argument le plus souvent avancé, sans doute en raison de la récession actuelle.

Tableau 3.4: Motivations spontanées des ayant voté Oui pour les initiatives jumelles

Motivations du Oui	Pourcentage de réponses ^{a)}	
	Alcool	Tabac
La publicité est une incitation / Contre la publicité	33	31
Pour la protection de la jeunesse	24	22
Contre la toxicomanie / contre les drogues	18	20
L'alcool/le tabac sont nocifs / Réduire la consommation	18	14
Pour la santé	8	15
<i>Diverses motivations</i>		
Accord général	5	3
Accord tactique: pour le plus grand nombre de Oui	3	2
Divers arguments exacts	8	8
Divers arguments inexacts	4	4
a) Deux réponses possibles N = 141 de Oui pour l'interdiction de l'alcool (sans la catégorie «pas de réponse» = 5); 143 Oui pour l'interdiction de la publicité pour l'alcool (sans la catégorie «pas de réponse» = 7). Source: Analyse VOX du 28.11.93		

Le deuxième groupe pense qu'une interdiction restera sans effet (19 pour cent) ou que la publicité provient de l'étranger (9 pour cent), que ces produits seront consommés même sans publicité (9 pour cent) et que la publicité n'entraîne pas forcément la consommation (7 pour cent).

Le troisième groupe s'élève, par principe, contre le paternalisme de ces initiatives. 12 pour cent estiment que la population est majeure; 10 pour cent affirment que chacun décide de son vice et 9 pour cent se déclarent contre les interdictions.

Relativement peu de personnes voient des avantages directs: une interdiction de la publicité éliminerait le sponsoring (5 pour cent), la publicité soutient des manifestations sportives et culturelles (3 pour cent) et une interdiction majorerait le prix d'entrée des cinémas, des journaux et des revues ainsi que des manifestations culturelles (2 pour cent).

Des motivations identiques sont énoncées à peu près à la même fréquence au sujet de l'interdiction de la publicité pour le tabac, les différences n'atteignant que deux points de pourcentage au maximum.

3.5 Soutien aux arguments Pour et Contre

Les majorités obtenues par les arguments Pour et Contre sont aussi claires que le résultat de la votation (comparer les tableaux 3.6 et 3.7). Les 4 arguments Pour obtiennent entre 60 et 68 pour cent de négation, les 4 arguments Contre 74 à 83 pour cent d'assentiment.

Tableau 3.5: Motivations spontanées des ayant voté Non aux initiatives jumelles

Non	Pour cent de réponses ^{a)}	
	Alcool	Tabac
<i>Augmente le chômage/La pub est un facteur économique</i>	33	32
<i>Une interdiction ne sert à rien</i>		
Une interdiction ne servirait à rien	19	19
La publicité étrangère continuerait	9	9
Ce n'est pas comme ça qu'on élimine la dépendance / On continuera à fumer et à boire	9	9
La pub n'est pas une incitation	7	8
<i>Pas de paternalisme</i>		
Le peuple est majeur	12	13
Chacun choisit son vice	10	10
Contre toute interdiction	9	8
<i>Les avantages de la publicité</i>		
Une interdiction mettrait fin au sponsoring	5	6
La publicité profite au sport / à la culture	3	5
Une interd. coûte cher aux médias / à la culture	2	2
<i>Diverses motivations</i>		
Rejet d'ordre général	3	2
Divers arguments exacts	8	6
Divers arguments inexacts	1	2
a) Deux réponses possibles. N = 441 de Non pour l'interdiction de la publicité pour l'alcool (sans la catégorie «pas de réponse» = 17); 432 Non à l'interdiction de la publicité pour le tabac (sans la catégorie «pas de réponse» = 22). Source: Analyse VOX du 28.11.93		

Peu de personnes ne furent pas en mesure de prendre une décision, ce qui indique que le thème des produits incriminés leur était familier. A titre de comparaison, beaucoup plus de personnes ne purent pas se décider au sujet de l'introduction de la TVA.

Les ayant voté Oui ont surtout adhéré au premier arguments: à leurs yeux, l'acceptation des initiatives jumelles permettait d'abaisser les effets de la consommation de tabac et d'alcool. Ils réfutèrent toutefois le quatrième argument. Pour la majorité de ce groupe, l'alcool n'est pas plus dangereux que le tabac. Aucune autre catégorie de citoyen-ne-s n'est d'accord avec cet argument. L'initiative contre la publicité pour le tabac a même obtenu un Oui légèrement plus élevé. Ce sont les personnes âgées de 60 à 69 ans et les membres de l'AdI et du PEV qui soutiennent le plus fréquemment cet argument.

Parmi les arguments Contre, celui qui porte le plus est celui affirmant qu'une interdiction de la publicité en Suisse n'empêcherait pas la diffusion de celle venant de l'étranger (argument no 3).

Tableau 3.6: Evaluation des arguments Pour l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac

Données en lignes de pourcentage		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
1) «Plus d'un million de Suisses sont dépendants de l'alcool et du tabac. Par an, 13'000 personnes en meurent. Une interdiction de la publicité abaissera ces effets négatifs.»	Citoyen-ne-s	28	56	7
	Oui	86	13	1
	Non	12	83	5
2) «L'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac est le moyen le moins cher pour protéger nos jeunes de la tentation.»	Citoyen-ne-s	24	68	8
	Oui	67	27	6
	Non	12	84	4
3) «L'absence de publicité pour l'alcool et le tabac permettra d'économiser des millions de francs sur les coûts de la santé résultant des excès.»	Citoyen-ne-s	28	60	12
	Oui	74	22	4
	Non	13	78	9
4) «Il faut seulement interdire la publicité pour l'alcool qui rend plus dépendant que le tabac et détruit les familles.»	Citoyen-ne-s	23	69	8
	Oui	37	58	5
	Non	17	76	7
Oui: Partisan-ne-s de l'interdiction de la publicité pour l'alcool, Non: adversaires de l'interdiction de la publicité pour l'alcool. Source: Analyse VOX du 28.11.93.				

A notre époque de collaboration économique et médiatique toujours plus poussée au niveau européen, – de nombreuses publications et télévisions étrangères sont vues en Suisse – on est conscient que nos frontières ne constituent pas un barrage. Même les ayant voté Oui affirment à 53 contre 44 pour cent qu'une interdiction en Suisse ne servirait à rien. Les citoyen-ne-s adhérant le plus à cet argument sont les paysan-ne-s, les employé-e-s de l'échelon inférieur, les gens de droite et les personnes liées au PDC. Les majorités les plus faibles proviennent des rangs des Verts, de l'AdI et du PEV.

On remarquera en outre que les ayant voté Oui ne réfutent que faiblement les trois autres arguments. 44 pour cent sont d'accord avec le premier argument, 43 pour cent avec le deuxième et 41 pour cent avec le quatrième, ce qui documente même du côté des (rares) personnes ayant accepté ces initiatives un scepticisme certain quant à leur efficacité. On peut envisager que le noyau dur des adversaires de l'alcool et du tabac est encore plus restreint que le quart de Oui ne le laisse supposer.

Tableau 3.7: Evaluation des arguments Contre l'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac

Données en lignes de pourcentage		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
1) «Sans publicité pour l'alcool et le tabac, les cinémas, les concerts et manifestations sportives auront des problèmes financiers.»	Citoyen-ne-s	74	21	5
	Oui	44	51	5
	Non	84	13	3
2) «Sans publicité pour l'alcool et le tabac, de nombreux emplois dans la presse, l'imprimerie et les agences de publicité se perdraient.»	Citoyen-ne-s	80	17	3
	Oui	43	56	1
	Non	92	6	2
3) «L'interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac en Suisse seulement ne sert à rien. Les tv et les revues étrangères continueront à leur faire de la publicité.»	Citoyen-ne-s	83	14	3
	Oui	53	44	3
	Non	94	5	1
4) «Un Etat moderne ne peut pas décréter d'interdiction totale s'il estime que les consommatrices et les consommateurs sont responsables de leurs actes.»	Citoyen-ne-s	75	20	5
	Oui	41	56	3
	Non	89	8	3

Oui: Partisan-e-s de l'interdiction de la publicité pour l'alcool. Non: adversaires de la publicité pour l'alcool.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

3.6 Comparaison avec l'initiative des Bons Templiers

La première votation (dite des Bons Templiers) sur une interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac mobilisa 50 pour cent des citoyen-ne-s et 41 pour cent des votant-e-s l'acceptèrent. Les femmes, les citoyen-ne-s et les socialistes étaient déjà les plus convaincus. Le rejet des hommes, des paysan-ne-s, des habitant-e-s de régions rurales et des adhérent-e-s de l'UDC et du PRD était supérieur à la moyenne.

Selon l'analyse VOX, les plus fortes motivations Pour étaient les suivantes: «abaissera la consommation de l'alcool et du tabac» (32 pour cent des énoncés), «pour le bien des jeunes», «pour un peuple sain» et «la publicité est immorale» (16 pour cent pour chacun de ces arguments). Du côté des adversaires on affirmait que «la consommation de ces produits ne baissera pas» (28

pour cent), «il y a déjà assez d'interdictions comme ça» (25 pour cent) et qu'il s'agissait «d'une atteinte à la libre économie de marché» (14 pour cent).

Les motivations Pour n'ont que peu varié depuis 1979 mais la situation économique actuelle fait apparaître le souci de l'emploi comme une importante raison de voter Non.

Trois éléments ont contribué au piètre résultat des initiatives jumelles: l'importance actuelle des arguments d'ordre économique, l'arrosage des média étrangers et donc de publicité en Suisse et la campagne de longue durée menée par les groupes d'intérêt opposés à ces initiatives.

4 Comportement de vote

Quelque 45 pour cent des citoyen-ne-s suisses ont participé à la votation de novembre 1993, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne habituelle de quelque 40 pour cent obtenue durant les deux dernières années. La participation obtenue par l'analyse VOX se situe à 63 pour cent ce qui, comme à l'accoutumée, est supérieur à la moyenne réelle.

73 pour cent des votant-e-s se sont rendus aux bureaux de vote, 4 pour cent se sont faits représenter et 23 pour cent ont voté par correspondance.

Les chiffres concernant la participation des divers groupes sociodémographiques confirment le tableau obtenu par les précédentes analyses VOX. Selon le *tableau 4.1* la participation a été moindre du côté des femmes, des jeunes, des personnes ne bénéficiant que d'un faible niveau d'instruction, des employé-e-s de l'échelon inférieur, des ouvrières et des ouvriers. Les hommes, les personnes âgées (et particulièrement celles d'entre 60 et 69 ans), les gens instruits, les indépendant-e-s et les cadres supérieurs ont largement fait usage de leurs droits politiques. La (faible) causalité entre le revenu du ménage et la participation est significative: plus leur revenu était élevé, plus les interviewé-e-s avaient voté.

Les résultats figurant au *tableau 4.2* n'apportent eux non plus rien de nouveau. Les personnes liées à un parti et pouvant se situer sur l'axe gauche-droite vont plus souvent voter que celles ne s'identifiant pas à un parti, se situant au centre, ce qui n'engage à rien, ou ne sachant pas se situer sur l'axe gauche-droite. Les partis bourgeois ont, cette fois, mieux mobilisé leurs troupes que les partis de gauche et les Verts. Les caractéristiques de l'intérêt pour la politique et la lecture de la brochure officielle entraînent une forte causalité, les deux catégories de votant-e-s correspondant ayant plus largement participé à la votation que les autres.

Lorsque l'intérêt politique général est en relation causale avec la participation, la teneur des objets mis en votation n'a pas une importance majeure. On constate en fait, depuis la votation de 1992 sur l'adhésion à l'EEE, une recrudescence de l'intérêt politique en Suisse, laquelle s'est stabilisée en 1993 par un haut niveau en comparaison avec les années précédentes. En novembre 1993, la proportion de personnes «très» et «plutôt» intéressées par la politique se monte à 65 pour cent.

Les citoyen-ne-s se sont le plus souvent informés sur les objets mis en votation le 28 novembre par les journaux (73 pour cent). La télévision a elle aussi joué un rôle (67 pour cent d'écoute),

Tableau 4.1: Participation selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques/ catégorie	Différence par rapport à la moyenne des votant-e-s	Cramer's V (lorsque le chiffre est significatif)	N Total (ensemble des votant-e-s)
Participation effective:	45		
Participation obtenue:	63		
Sexe		0.11	
Hommes	+5		512
Femmes	-6		489
Âge		0.20	
18-29 ans	-11		232
30-39 ans	-10		208
40-49 ans	+6		216
50-59 ans	+6		140
60-69 ans	+15		98
70 ans et plus	+9		107
Formation scolaire		0.09	
Ecole obligatoire	-4		219
Ecole professionnelle ou équivalente	-1		615
Gymnase, Université	+11		130
Salarié-e-s selon le niveau professionnel		0.14	
Indépendant-e-s / Cadres supérieurs	+10		146
Employé-e-s de l'échelon moyen	+1		201
Autres employé-e-s	-5		102
Ouvrières et ouvriers	-14		137
Paysan-ne-s*	+3		32
Revenu du ménage		0.12	
jusqu'à 3000 fr.	-7		176
3001-5000 fr.	-5		310
5001-7000 fr.	+5		203
7001 fr. et plus	+8		194
Région linguistique			
Suisse alémanique	+2		724
Suisse romande	-5		226
Suisse italienne	-4		51
Type d'agglomération			
Grandes villes	-3		342
Villes petites et moyennes	+2		287
Communes rurales	+1		372

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

Tableau 4.2: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/ catégorie	Différence par rapport à la moyenne des votant-e-s	Cramer's V (lorsque le chiffre est signifiant)	N Total (ensemble des votant-e-s)
Participation effective:	45		
Participation obtenue:	63		
<i>Lien avec les partis</i>		0.22	
PSS	+8		136
Verts	+5		40
AdI/PEV*	+1		39
PDC	+12		67
PRD	+14		115
UDC	+14		56
aucun	-11		467
<i>Orientation gauche/droite</i>		0.21	
extrême gauche	+12		87
gauche	+2		175
centre	-4		325
droite	+14		147
extrême droite	+16		58
ne peut pas se situer	-15		209
<i>Confiance dans le gouvernement</i>		0.08	
Confiance	+4		349
Indifférence	+1		185
Scepticisme	-5		439
<i>Intérêt politique</i>		0.37	
Très intéressé-e	+23		188
Plutôt intéressé-e	+7		466
Plutôt pas intéressé-e	-21		239
Pas du tout intéressé-e	-32		95
<i>Brochure officielle</i>		0.34	
Consultée	+16		518
Pas consultée	-16		452

Les catégories pourvues d'un * doivent être interprétées à titre de tendance, le nombre de cas étant inférieur à 40.
Source: Analyse VOX du 28.11.93.

ainsi que la radio (54 pour cent) et la brochure officielle du Conseil fédéral (52 pour cent). Les annonces (39 pour cent), les lettres de lectrices et de lecteurs (34 pour cent), les affiches (26 pour cent), les tracts et autres imprimés (25 pour cent) ont eux aussi été consultés. Les informations obtenues sur les lieux de travail, par les mailings directs et les actions dans la rue ont été

prises en considération par moins de 20 pour cent. L'impact des médias correspond à peu de choses près aux valeurs obtenues par les autres analyses VOX. Par comparaison avec les précédentes votations, tous les médias cités dans l'interview ont légèrement perdu en importance. Seule la brochure officielle a été plus fréquemment consultée, sans doute en raison du manque de clarté des objets du paquet financier.

La proportion de 50 pour cent seulement d'interviewé-e-s ayant trouvé «plutôt facile» de prendre une décision sur la TVA indique un accroissement des difficultés à se faire une opinion. La proportion atteint 63 pour cent au sujet du montant de 6.5 du taux fiscal. Comparé aux votations précédentes, cela indique une notable difficulté. Au niveau du paquet financier, seuls 40 pour cent estiment qu'il était plutôt facile de prendre une décision. 79 pour cent n'eurent pas de difficultés en ce qui concerne les initiatives jumelles.

Un point doit être relevé: les interviewé-e-s ont octroyé plus d'importance pour la Suisse et pour eux-mêmes au paquet financier qu'aux initiatives jumelles.

5 Méthodologie

Une enquête (interviews oraux au domicile des personnes sélectionnées) menée entre le 29 novembre et le 24 décembre 1993 par l'Institut de recherche GfS constitue la base de la présente analyse. L'échantillonnage correspond à la pratique habituelle des analyses VOX. L'ensemble des citoyen-ne-s ayant le droit de vote en constitue la base, 1001 personnes ont été interviewé-e-s, la sélection portant sur les localités et les personnes ayant été effectuée selon le procédé Random des quotas. Il permet une représentation appropriée des régions linguistiques, des types d'agglomérations, des groupes d'âge, des sexes et des professions. 724 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 226 en Suisse romande et 51 en Suisse italienne.

Le Département de recherche de sciences politiques de l'Université de Zurich est responsable de l'analyse et de l'interprétation des données, effectuées selon le paquet statistiques SPSS for Windows.

Avec une sélection au hasard, l'ampleur de l'échantillonnage donne un intervalle de confiance de ± 3 pour cent, ce qui signifie qu'une valeur de 50 pour cent d'un tableau se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent. Les catégories d'individus comportant moins de 20 énoncés ne sont pas prises en considération, celles de plus de 40 pour cent sont suivies d'un *.

L'interprétation des causalités bivariées repose sur le niveau de signifiante et sur la mesure de causalité Cramer's V qui évalue la force causale entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Les valeurs inférieures à 0.15 indiquent une faible causalité.

La signifiante indique la vraisemblance d'erreur pouvant être acceptée au niveau de la causalité sur le plan général (citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote). Cramer's V n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur est de 0.05, cas auquel la causalité est assurée à 95 pour cent.



Résultats principaux de la votation du 28 novembre 1993

Les quatre objets liés à la taxe à la valeur ajoutée

Les quatre éléments du paquet financier ont été acceptés par entre 58 et 67 pour cent de Oui. Malgré les oscillations au niveau de l'ampleur de l'acceptation, la structure détaillée des analyses de ces votations indique une très grande concordance entre les quatre objets. Les mêmes catégories d'individus ont voté en dessus de la moyenne, à savoir les personnes bénéficiant d'un niveau élevé d'instruction et de revenus confortables, les employé-e-s de l'échelon moyen, les sympathisant-e-s du PS, de l'AdI et du PEV, du PRD et de la gauche en général ainsi que les personnes s'intéressant à la politique et faisant confiance au gouvernement. L'introduction de la TVA n'a été rejetée que par les paysan-ne-s, les membres de l'UDC et les personnes ne faisant pas confiance au gouvernement.

Les ayant voté Oui l'ont fait pour des raisons politiques («La Confédération a besoin d'argent»), parce qu'ils/elles étaient convaincus que la TVA représente un impôt moderne et nécessaire ou parce qu'ils/elles souhaitent l'intégration européenne. Les adversaires de la TVA s'élevaient contre le renchérissement en découlant et engageaient le Conseil fédéral à faire des économies.

Les trois autres objets ont été perçus dans la foulée de la TVA. Peu de votant-e-s ont été en mesure de décrire exactement la teneur de la transformation des droits de douane en impôts de consommation ou de motiver correctement leur vote. Deux concepts financiers s'affrontaient en ce qui concerne le montant du taux fiscal. Les partisan-e-s – qui l'ont emporté – du taux de 6.5 pour cent expliquaient leur position par rapport au besoin d'argent de la Confédération. Les ayant voté Non attendaient que la Confédération fasse des économies au lieu de prélever sans cesse de nouveaux impôts.

Le soutien manifeste au paquet financier repose sur des processus complexes de la formation de l'opinion. Les quatre objets ont été adoptés bien qu'une majorité de trois quarts des votant-e-s souhaitaient que l'Etat fasse plus d'économies au lieu de prélever toujours plus d'impôts et qu'encre plus de citoyen-ne-s qu'en 1991 estiment que la TVA entraînera davantage de bureaucratie. Or le déficit énorme de la Confédération a, cette fois, – et c'est une première en matière de votation sur la TVA – balayé l'argument de la nécessité pour la Confédération de faire des économies. En 1977, 1979 et 1991 ce point était l'argument le plus fréquemment avancé pour justifier le Non à la TVA. L'intérêt grandissant par rapport à la compétitivité de l'économie et à l'adaptation à l'Europe a été décisif.

Les initiatives jumelles

Les auteurs de l'initiative ont totalement raté leur but soutenu par moins de personnes qu'en 1979. De fortes minorités de leurs adeptes craignaient, en outre, des effets négatifs.

En 1979, l'initiative dite des «Bons Templiers» obtint 41 pour cent de Oui, les initiatives, similaires de 1993 n'en obtinrent que quelque 25 pour cent. Les sympathisant-e-s de l'AdI et du PEV sont les seules catégories individuelles à avoir voté pour l'interdiction de l'alcool et du tabac. Les comités d'initiative ont en outre obtenu un soutien supérieur à la moyenne de la part des personnes instruites et des membres des Verts et du PSS.

La différence entre les votes des femmes et des hommes a été considérable: 17 pour cent des hommes acceptaient l'interdiction de la publicité pour le tabac contre 35 pour cent des femmes. On n'a jamais enregistré une telle différence au niveau des sexes depuis 1977.

Les motivations les plus fréquemment avancées pour rejeter ces initiatives portaient sur la peur des pertes d'emplois, la conviction qu'une interdiction serait inefficace, les médias étrangers continuant à faire de la publicité pour l'alcool et le tabac.





Société suisse de recherches pratiques sociales en collaboration avec 20 facultés

BANQUE DE DONNÉES POUR LE TRAVAIL PUBLIC ET SOCIAL, L'ÉCONOMIE ET L'ÉTAT



Résultats exhaustifs sur les connaissances, les attitudes
et le comportement dans les domaines du quotidien,
de l'économie, de la politique et de la situation mondiale

VOX - analyse de toutes les votations et élections fédérales - est née il y a dix ans de la fructueuse collaboration de la praxis et de la science.

Partant d'une conception de base similaire et en élargissant les thèmes, nous avons élaboré en 1986 une nouvelle recherche: **UNIVOX** - une banque de données exhaustives portant sur

- **La vie quotidienne en Suisse** (société, logement, santé, culture, formation, loisirs, communication, transports et environnement);
- **les institutions publiques** (Etat, démocratie, droit, finances, publiques, assurances sociales);
- **les bases économiques** (économie, travail, marché, argent, agriculture et assurances) et
- **l'indépendance** (loisirs, défense, situation personnelle et situation mondiale).

Nous effectuons tous les ans des enquêtes dans ces secteurs mettant ainsi les résultats à jour et établissant les tendances actuelles.

Plus de 20 professeurs universitaires et leurs assistant-e-s collaborent à Fribourg, Genève, Lausanne, Bâle, Berne, Saint-Gall et Zurich avec la Société suisse de recherches pratiques sociales, élaborant les enquêtes et commentant les domaines qu'ils traitent (cf. au verso).

Dans le domaine de l'Etat, par exemple, nous avons enquêté sur les points suivants: satisfaction au sujet de la politique suisse - expérience de divers services de l'Etat - attitude par rapport au système collégial, démocratie de la concordance, parlement de milice ou fédéralisme - problèmes actuels à résoudre par les autorités - capacité de l'Etat à trouver des solutions - envergure des activités étatiques et répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes.

UNIVOX est un instrument d'information indispensable pour l'économie, les rédactions, les public relations et les administrations. Médias, banques, firmes chimiques, associations d'employeurs et d'employés, partis politiques et autres institutions dirigeantes sont abonnés à **UNIVOX**.

La Société suisse de recherches pratiques sociales se tient à votre disposition pour tout renseignement sur l'utilisation **UNIVOX**. Demandez la documentation à:

GfS-Institut de recherches
Zürichstrasse 107, 8134 Adliswil

Téléphone 01/709 1111

Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyen-ne-s suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mi 1993):

- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, April bis Juni 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 21), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, Januar bis März 1993, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 20), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 23. Nov. bis 31. Dez. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 18), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 28. Okt. bis 22. Nov. 1992, Red. Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 16), Bern 1992
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 11. Sept. bis 27. Okt. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992
- Dossier Ost- und Mitteleuropa. Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Red.: Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992
- Europa-Chronik. Europapolitische Ereignisse in der Schweiz, 17. Mai bis 10. Sept. 1992, Red.: Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 11), Bern 1992
- Peter Spichiger Carlsson: Die jungen Erwerbstätigen und ihre Einstellungen zu Europa (=Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 10), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Bärenplatz 2, 3011 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19 fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.